



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 113952

Texte de la question

M. Henri Jibrayel à M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le fait que le Conseil d'État vient de rejeter la demande d'annulation de la procédure de passation du contrat de partenariat permettant la mise en oeuvre de l'éco-taxe poids lourds. Le déblocage du dispositif va permettre enfin à la France de se doter d'un outil efficace de report modal. La taxe kilométrique poids lourds, mesure phare du Grenelle de l'environnement dans le domaine des transports, initialement prévue en 2011, a subi de nombreux ajournements. En janvier dernier, la ministre de l'environnement annonçait enfin l'attribution de l'appel d'offres au groupe Autostrade pour assurer la mise en place du dispositif de perception. Mais la décision du tribunal administratif de Cergy en mars dernier, saisi par la société d'autoroutes Sanef concurrente sur le contrat, d'annuler l'appel d'offres renvoyait une nouvelle fois la mise en place du dispositif aux calendes grecques. La taxe kilométrique poids lourds concernera 10 000 km du réseau national non concédé ainsi que 5 000 km du réseau local. Une modulation en fonction des normes euros favorisera le renouvellement des flottes et la mise en circulation des camions les moins polluants. Il lui demande quand le Gouvernement entend mettre en oeuvre la taxe kilométrique poids lourds.

Texte de la réponse

L'écoredevance poids lourds nationale est un projet particulièrement innovant et important du Grenelle de l'environnement auquel le Gouvernement est très attaché. La procédure était très avancée puisque le contrat de partenariat relatif au déploiement du dispositif de collecte et de contrôle de cette nouvelle taxe était sur le point d'être signé, en avril dernier, lorsque la procédure a dû être suspendue du fait d'un recours contentieux formé par un des candidats dont l'offre n'était pas jugée la meilleure. L'État s'est pourvu en cassation contre cette décision du tribunal administratif de Cergy, que le Conseil d'État a annulée le 24 juin dernier en rejetant par la même occasion l'ensemble des motifs exposés dans le recours contentieux. Les discussions ont donc été reprises afin de signer le contrat dans les meilleurs délais, pour permettre une mise en oeuvre du projet au cours du deuxième trimestre 2013. La signature du contrat de partenariat interviendra au début de l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113952

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7570

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10406